Industrie maritime et gens de mer: ratification par les États membres de la Convention du travail maritime consolidée de l'Organisation internationale du travail OIT du 23 février 2006, Genève

2006/0103(CNS) - 24/01/2007

La commission a adopté le rapport de Mary Lou McDONALD (GUE/NGL, IE) approuvant la proposition de décision dans le cadre de la procédure de consultation. Elle a adopté trois amendements linguistiques suite à l'accord obtenu avec le Conseil en vue de modifier le libellé de la Convention de "Convention du travail maritime consolidée de 2006 de l'Organisation internationale du travail", comme cela figurait dans la proposition initiale, en "Convention du travail maritime de 2006 de l'Organisation internationale du travail".